Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501117-20251209-D_2025_112-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025-112

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2025

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. TOUROUL Sébastien - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry - M. PAUTREL Sébastien – Mme PEAN Michèle - M. DELORY Adrien– M. BLIN David- Mme DUPREZ Aurore - Mme CHALOPIN Virginie - RINFERT Georges

Excusés : Mme LESENECHAL Floriane - Mme DAUGUET Maryse -

Absent : M. VELE Arnaud

Monsieur Thierry BOSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET

Aménagement Place de l'Eglise : validation avant-projet et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement de la Place de l'Eglise est en cours d'étude. Le Cabinet de maitrise d'œuvre ADAO a été retenu pour assurer la maitrise d'œuvre. Le dossier a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du Conseil Municipal du 16 Septembre. Il est prévu la destruction des toilettes publiques actuelles, l'abattage des thuyas et sapins, la construction d'un four à pain et d'un fournil, la construction d'une Halle à destination des animations, la reconstruction de nouvelles toilettes et le déplacement des containers papier et verre.

Il a été proposé différentes solutions lors du Conseil municipal du 16 Septembre. Le montant estimatif des travaux s'élève à 413 520 € HT. A cela il faut ajouter les honoraires de maitrise d'œuvre et dépenses diverses.

Pour ce dossier, Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de demandes de subventions : DETR auprès de la Préfecture et un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :
- VALIDER le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à solliciter les aides et subventions pouvant être accordées.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Louis PAUTREL